



Argumentaire aux insoumis de la CDA à propos de l'EAU potable

L'EAU, c'est LA VIE !



L'EAU, notre BIEN COMMUN,

L'EAU, notre BIEN COMMUN !

c'est LA VIE....

..... « **Trois jours sans eau et nous sommes morts !** »

Cela peut tenir de l'évidence.

De la petite planète bleue perdue dans l'Univers jusqu'au liquide amniotique, de notre naissance, en passant par notre alimentation et celle de l'ensemble de la biodiversité, cet élément, tout comme l'air que nous respirons, fait tellement partie (surtout dans notre zone tempérée) de notre quotidien que nous ne mesurons plus combien il est déterminant, mais malheureusement de plus en plus rare, fragile et en danger : « **l'eau est en danger !** »

Ce n'est point donner dans l'alarmisme que d'affirmer que l'eau (et par conséquent l'Humanité) est en danger !

- **En danger en termes de ressource**, de surcroît sur fond de changement climatique qui ne va rien arranger (accentuation des inégalités de précipitations et d'écoulement dans le temps et l'espace) : selon les experts du Programme mondial des Nations unies, le monde devra faire face à un déficit hydrique global de 40% dès 2030, si rien n'est fait ! C'est-à-dire dès demain matin.

- **En danger en termes de qualité**. En France, en 2013, la moitié des masses d'eau de surface était de mauvaise qualité écologique et chimique... « grâce » aux fameux cocktails de pesticides, nitrates, hydrocarbures, métaux lourds, PCB, médicaments, produits industriels, agricoles, domestiques générés par notre système économique. Chez nous-mêmes, en Poitou Charentes, les mesures de la Directive européenne cadre visant à atteindre le bon état écologique de l'eau, initialement prévu pour 2018, ont été repoussées en... 2025 !

- **En danger car les « deux agents publics » - la terre et la nature (au sens biodiversité) qui en assurent gratuitement le traitement public et commun sont massacrés**. Massacrés écologiquement par l'agriculture productiviste polluante et mortifère (l'irrigation intensive, les bassines...), par l'urbanisation déchaînée et « l'immobilier spéculatif » (1300 ha d'espaces agricoles et naturels sont recouverts de béton et autre bitume chaque semaine, soit un département français tous les 7 ans !), sans compter les déchets les plus divers qui se déversent avec les eaux de pluie dans tous les bassins versants

Globalement, pourquoi cette situation ?

Chacun, au regard de sa sensibilité politico-culturelle et sociale évoquera différentes causes :

- **le changement climatique** : (facteur d'accentuation dans le temps des écarts de pluviosité et de température dans notre zone tempérée), mais quelles en sont les causes, si ce ne sont, ainsi que nous le démontrent les rapports maintenant cumulés du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat), les pratiques prédatrices du système économique-financier libéral en place depuis la seconde moitié du XIX^{ème} siècle (période dite de l'ère industrielle)

- **le système financier et économique actuel** : avec une « agriculture » productiviste éminemment polluante et mortifère (l'irrigation intensive, les bassines) (répétition volontaire !), avec des logiques immobilières et financières (sur un fond libéral d'abandon de toute planification territoriale) générant, par un développement urbain non maîtrisé, des stérilisations colossales de terres agricoles nourricières (étalement urbain, etc...) et des destructions de milieux naturels tout aussi préjudiciables à notre survie !

- **des infrastructures techniques** : (les réseaux de distribution d'eau) dégradés (en France, en moyenne 1 litre sur 5 émis n'arrive pas au robinet du fait des fuites, ce qui n'est pas le cas sur notre CDA), voire polluantes (cf. les canalisations en PVC posées avant 1980 et qui dégagent des produits cancérogènes

- **le mode de gestion** : représentants plus d'un tiers des services d'eau, les opérateurs privés (Saur et autres Veolia), uniquement guidés par l'objectif d'augmenter leur rentabilité financière, sont bien évidemment tout le contraire d'une garantie de gestion sociale et écologique... Plus ils vendent, plus ils encaissent, ce qui s'accommode mal avec une gestion économique de la ressource.

Mais contradictoirement les gros consommateurs d'eau potable (à usages industriel et commerciale) paient proportionnellement l'eau moins cher que le consommateur lambda qui se contente de faire bouillir la marmite.

Etc....

Notre combat d'insoumis à La Rochelle et dans son agglomération

« Le Droit universel à l'eau dans le cadre d'une gestion public de l'eau »

Nos propositions d'ordre général :

- **le droit universel à l'eau**, c'est à dire :

- . **la gratuité du raccordement** au domicile principal (pas les résidences secondaires) ;
- . **la gratuité des premiers m3 nécessaires à une vie digne et une tarification progressive et différenciée** pour pénaliser les « mésusages ou gaspillages »
- . **la distinction tarifaire entre consommation domestique et consommation commerciale et industrielle**

- **une gestion publique généralisée, transparente et participative** (avec une systématisation de conseils d'exploitation permettant aux usagers d'être acteurs de cette gestion), sociale (**l'eau en régie directe coûte généralement 30% moins chère qu'en gestion privée qui rémunère les actionnaires**). Cette gestion directe présente aussi l'avantage d'être crédible en terme de contrôle de la qualité des eaux (pas d'auto-contrôle de type Lactalis!, mais par des organismes publics soucieux du Bien public).
- **un renforcement du rôle des agences de bassins** pour mettre en œuvre des politiques publiques transversales et concertées en matière d'eau et d'intérêts écologiques, non, comme c'est trop souvent le cas actuellement, un lieu de « grenouillage des lobbys de l'agrochimie et de l'industrie ».
- **un renouvellement des infrastructures techniques** afin de réduire les fuites (en même temps que les factures aux usagers), le gaspillage et la pollution

*..... un ensemble de mesures qui fera que l'EAU redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : **UN BIEN COMMUN géré au moindre coût, écologiquement et durablement pour nous et les générations futures.***

Nos propositions au niveau de notre territoire : la Communauté d'Agglomération (CDA) de La Rochelle.

- Procédons à l'état des lieux actuels sur le « choix de distribution et de gestion » des collectivités :

. **Sur la Ville de La Rochelle** : Régie Publique Municipale mais avec la gestion de l'usine principale de production d'eau de Coulonges déléguée à... la SAUR !

. **Sur les communes de** : ANGOULINS-SUR-MER ; BOURGNEU ; CLAVETTE ; CROIX-CHAPEAU ; LA JARNE ; LA JARRIE ; MONTROY ; SAINT-CHRISTOPHE ; SAINT-VIVIEN ; SALLES-SUR-MER ; THAIRE ; YVES la gestion/distribution est déléguée à la Régie Départementale (RESE) ;

. **Sur les communes de** : AYTRE ; CHÂTELAILLON-PLAGE ; DOMPIERRE-SUR-MER ; ESNANDES ; LAGORD ; L'HOUMEAU ; MARSILLY ; NIEUL-SUR-MER ; PERIGNY ; PUILBOREAU ; SAINT-MEDARD-D'AUNIS ; SAINT-ROGATIEN ; SAINTE-SOULLE ; SAINT-XANDRE ; VERINES **la gestion/distribution est déléguée à la SAUR** ;

- Examinons la ressource en eau sur notre territoire

. **La Rochelle** : usine de Coulonge sur Charente (75%) ; captages sur Vérines, Anais, Gué d'Alleré (15%), captage de Périgny (10%)

. **les autres communes, achètent l'eau à la SAUR qui gère l'usine de Coulonge, propriété de la ville de La Rochelle... Cherchez les « erreurs » ! Non pas techniques mais politiques...**

Elles utilisent également quelques petits captages (Clavette, Virson ,St Vivien)

- Un préalable « politico-juridique »

La fameuse loi NOTRe (que la France insoumise prévoit d'abroger quand elle sera aux affaires) prévoyait notamment qu'au plus tard en 2020, les communautés de communes (donc la CDA de la Rochelle) devaient se doter de la compétence « eau potable ». **Par conséquent au lieu d'avoir 3 gestionnaires à l'échelle de notre CDA, la RESE, la SAUR et la régie publique de l'eau pour La Rochelle.... Il ne devrait n'y en avoir plus qu'un seul ? Mais lequel ?**

Les choses auraient dû être simples : un seul opérateur en régie publique tel que l'avait promis J.F. Fontaine en 2014 !..... Encore eut-il fallu, non seulement qu'il veuille tenir ses engagements mais aussi qu'il ait une majorité politique pour le faire à l'échelle de la CDA **et en la matière rien n'est moins certain !**

En tout état de cause, depuis 2014, date de son élection, rien n'a été fait par J.F. Fontaine, ni sur La Rochelle, ni à l'échelle de la CDA.

Or depuis le 30 janvier 2018 les choses ont évolué. Ce jour là, sur proposition du gouvernement, les dispositions de la Loi NOTRe ont été modifiées via un projet de Loi adopté en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale. Ce projet vise à permettre d'instaurer une "minorité de blocage" entraînant le report du transfert de compétences aux communautés de communes au 1er janvier 2026.

Quelle signification : si cet amendement à la Loi NOTRe est confirmé à l'issue de la navette parlementaire, la gestion de l'eau sur le territoire de la CDA pourra potentiellement rester figée jusqu'en fin 2025 nombre des défenseurs de la gestion privée de l'eau ne manquant pas d'utiliser cette nouvelle disposition.

- Cela ne signifie pas pour autant que nous resterons les « bras pendants » !

→→ Faisons de la régie de La Rochelle, UN EXEMPLE pour toute la CDA :

- **tout d'abord en terme de TRANSPARENCE** ... Il est grand temps que l'on pousse ces élus dits de « gôche », à mettre en place un conseil d'exploitation, organisme légal de cogestion où les représentants des usagers et des associations citoyennes et environnementales pourront exercer leur rôle en pleine responsabilité ;

- **ensuite et surtout exiger la mise en place du droit universel à l'eau (cf. plus haut)** Tout ce qui sera gagné à La Rochelle sera un point d'appui, un exemple vis-à-vis de notre démarche dans les communes périphériques !

Et enfin **mener la bataille politique pour exiger** que lors du transfert de la compétence eau potable des communes à la communauté d'agglomération (CDA) **la régie rochelaise ne soit pas remise en cause, mais étendue à l'ensemble de la CDA de La Rochelle.**

→→ Au niveau de l'ensemble des communes de la CDA, le combat est à la fois le même et spécifique :

- **un point spécifique : mobiliser les usagers, pour une gestion publique directe lors du transfert de la compétence eau potable des communes à la CDA de LA ROCHELLE (abandon de la SAUR et de RESE)**

- **deux points communs** : sensibiliser la population, pour la mise en œuvre du droit universel à l'eau et une réelle transparence avec participation citoyenne à la gestion (mise en place de conseils d'exploitation), ceci, bien entendu sans attendre 2026.

Dans les deux cas de figure, quelque soit l'échéance, 2020 ou 2026 (si l'amendement à la loi NOTRe est adopté), notre combat pour une gestion publique demeure incontournable

En conclusion :

Sur le fond, cette modification de la Loi NOTRe ne change rien quand aux exigences que nous devons porter au nom de la France insoumise au niveau de la CDA rochelaise :

- l'instauration du droit universel à l'eau en commençant là ou c'est possible (la régie publique de l'eau de la Rochelle) ;

- une gestion publique de l'eau sur l'ensemble de la CDA (l'eau potable n'est pas une marchandise) avec contrôle citoyen de la gestion et l'instauration du droit universel à l'eau ;

Les délégations de service public en cours au profit de la SAUR viennent à échéance en 2022, c'est à dire demain !

Alors MOBILISONS LES CITOYENS SANS ATTENDRE !

➔ Pour mener notre action, le document référence, c'est le livret de la France insoumise : « **EAU BIEN COMMUN** » <https://avenirencommun.fr/le-livret-eau/>

➔ Pour nous joindre, formuler des remarques et propositions courriel à Gilles Depresle : « depreslegilles@gmail.com »